



## REGLEMENT PARTICULIER DE SOLEX

Aux capitaines d'équipages Solex,

Vous trouverez ci-joint, le règlement de la course, la feuille d'engagement du 20 Avril 2025.

**Nous vous demandons à chacun d'entre vous de lire attentivement l'intégralité du règlement.**

Pour tout renseignement concernant le dossier d'inscription, vous pouvez contacter :

Miguel GEORGEAULT  
Forestic Bihan  
29860 PLOUVIEN  
[Miguel.georgeault@orange.fr](mailto:Miguel.georgeault@orange.fr)

Tél : 06.10.10.44.07 Miguel

Tél : 06.14.78.11.81 JeanSeb



## **REGLEMENT DU 20 avril 2025**

L'association Solex Iroise de Guilers organise une course du challenge Bretagne et Pays de la Loire ; du Trophée solex compétition sur des manches de vitesses de 35 minutes.

Le règlement national du 50 à galet sera appliqué dans son intégralité (cf. Annexe 1), plus le règlement particulier d'organisation ci-dessous :

### **Article 1 :**

Un équipage peut être constitué de 1 ou 2 pilotes s'ils courent sur la même machine. Le 1<sup>er</sup> pilote est désigné comme responsable d'équipage. Pilotes de **12 à 18 ans munis du CASM et autorisation parentale**, pilotes de 18 ans et plus munis du permis de conduire ou **CASM**

Par suite de défaillance ou d'accident d'un pilote, les équipiers pourront terminer la course. En cas d'accident sur la piste provoquant l'abandon de l'épreuve ou l'évacuation d'un concurrent, seul un pilote sera autorisé à récupérer le solex de l'équipe et devra impérativement continuer sur le circuit dans le sens de la course.

### **Article 2 :**

Chaque équipage devra également posséder son propre extincteur à présenter au CONTROLE TECHNIQUE. L'extincteur sera pointé au numéro de l'équipage. **INTERDICTION FORMELLE DE FUMER DANS LES STANDS** sous peine de pénalités et d'exclusion si récidive. Tapis absorbant dans les stands. Stockages des hydrocarbures dans un container métallique.

**L'accès au stand se fera à solex mais vitesse au ralentie, dès la sortie du circuit et la sortie des stands jusqu'au circuit se fera à pied.**

### **Article 3 :**

Les pilotes devront **obligatoirement être équipés de cuir**, d'un casque intégral de moins de 5 ans (homologué et attaché) ainsi que des gants résistants. Des bottes cuirs ou chaussures montantes au-dessus des chevilles sont obligatoires (baskets, bottes caoutchouc interdites). Il est formellement interdit de circuler les bras nus ou les manches retroussées. Dorsale homologuée obligatoire.



#### Article 4

Les contrôles administratifs et techniques auront lieu le dimanche 20 avril de 8h à 9h. Les numéros de plaques sont attribués par les organisateurs du challenge de Bretagne. Les ravitaillements se feront uniquement dans la zone prévue à cet effet pendant la course. **Le non-respect de ce point de règlement entraînera une pénalité de 10 tours.**

Les opérations mécaniques seront **OBLIGATOIREMENT** faites au stand par les mécaniciens, **MOTEUR ARRETE IMPERATIVEMENT.**

Sur le circuit, seuls les petits dépannages pourront être effectués par le pilote en cause, sans aucune aide, sur le bord de la piste, à condition que la machine soit bien rangée et ne présente aucun danger pour les autres concurrents

#### Article 5 :

Les essais auront lieu de 9h15 à 9h45 le dimanche 20. Durant les essais les machines devront être munies de leurs numéros de course. Les différentes catégories prendront le départ Suivant le planning. Un classement scratch sera établi, ainsi qu'un classement par catégories.



## Article 6: PROGRAMME

L'épreuve de vitesse aura lieu le dimanche 20 avril 2025 de 8h à 17h35.

### PROGRAMME COURSES SOLEX DU 20 AVRIL 2025

<b>8h00 - 9h00</b>	<b>Vérifications techniques et contrôles administratifs</b>
9h15 - 9h45	Essais toutes catégories
10h00 - 10h35	1er manches toutes catégories
11h20 - 11h55	2eme manche toutes catégories
12h40 - 13h15	3eme manche toutes catégories
14h00 - 14h35	4eme manche toutes catégories
15h20 - 15h55	5eme manche toutes catégories
17h00 - 17h35	finale toutes catégories





Article 7:

**DEROULEMENT ET CLASSEMENT  
MANCHES VITESSE GUILERS 2025**

**1ERE MANCHE :**

Tous les pilotes roulent et marquent des points selon l'ordre d'arrivée. Les points marqués compteront pour la position en grille de départ de la 2<sup>ème</sup> manche.

**2EME MANCHE**

Tous les pilotes roulent et marquent des points selon l'ordre d'arrivée. Les points marqués compteront pour la position en grille de départ de la 3<sup>ème</sup> manche.

**3EME MANCHE**

Tous les pilotes roulent et marquent des points selon l'ordre d'arrivée. Les points marqués compteront pour la position en grille de départ de la 4<sup>ème</sup> manche.

**4,5 et 6 EME MANCHE, IDEM 3<sup>e</sup> MANCHE = POSITION GRILLE FINALE**

**FINALE**

L'ordre de mise en place sur la grille de départ se fera sur le cumul des points marqués sur la journée.

Les points de la finale compteront double pour le calcul total de la vitesse Guilers 2025.

Un second classement type endurance sera effectué sur la somme des tours effectués par les participants pendant l'ensemble de la compétition pour le challenge Bretagne



## Annexe 1 – Règlement 50 a galet

### DISPOSITIONS COMMUNES A TOUTES LES CATEGORIES

- Cylindrée maxi 50 cm<sup>3</sup>, alésage maxi. 40 mm
- Les moteurs devront être monocylindre à piston alternatif avec vilebrequin principe d'origine avec bielle en porte à faux
- Aucun transfert ne devra déboucher dans le carter : diamètre de passage autorisé au plan de joint : 44 mm maxi
- Transmission par galet de diamètre constant sur la roue avant
- Le freinage devra être efficace : freins avant et arrière à commande indépendante. Les leviers de freins devront avoir une extrémité arrondie (leviers métalliques boulés uniquement)
- Aucune partie saillante ou coupante
- Guidon libre largeur mini 400 mm et maxi 750 mm
- La poignée des gaz doit revenir automatiquement
- Tout tube pouvant faire office d'emporte-pièce devra être bouché de façon efficace sauf le tube de fuite d'échappement qui ne pourra dépasser une ligne verticale tracée à l'aplomb du pneu arrière
- Silencieux obligatoire (la totalité des gaz devra transiter par le silencieux) et attaché.
- Boite à air conseillée
- Niveau sonore 102 dB à 13 m / seconde de déplacement du piston
- Les pédales seront remplacées par des repose-pieds repliables ne dépassant pas la largeur du pied sauf catégorie origine et origine améliorée
- La béquille, et les rétroviseurs devront être démontés
- Garde boue métallique interdit (sauf catégorie origine et origine améliorée)
- Les machines devront être équipées obligatoirement **d'un « coupe-circuit à l'arrachement » relié au pilote par un câble**
- Un deuxième moteur sera autorisé pour les courses de 5 heures et plus et devra être présenté au contrôle technique
- Un troisième pilote pourra participer aux courses de 5 heures et plus
- Les machines devront être équipées obligatoirement de trois plaques numéros en matière plastique souple : une plaque à l'avant et deux plaques à l'aplomb de la roue arrière. Dimensions des numéros : hauteur 140 mm min. largeur du trait 20 mm mi. Aucune autre inscription que les numéros de course ne devront figurer sur ces plaques. Numéros de type cristaux liquides interdits.
- L'essence sera celle des stations-service du réseau routier. \*SANS additif\*
- Si refroidissement liquide : eau uniquement
- Système de récupération des écoulements de reniflards conseillé
- Protection des volants magnétiques à rotor externe obligatoire.

Fait le 29.11.2024, à GUILERS